

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° CL1580

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6

Retiré avant publication.